

| ACCES SOUS FORME ELECTRONIQUE AUX DONNEES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS DE SUBVENTION Décret n°2017-779 du 5 mai 2017 | CONVENTION DE SUBVENTION |
|---|---|
| <u>1-INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTORITE ADMINISTRATIVE QUI ATTRIBUE LA SUBVENTION :</u> .Nom de l'autorité administrative .Numéro d'inscription au répertoire des entreprises de l'autorité administrative .Date de la Convention .Acte matérialisant la décision d'accorder la subvention (délibération) | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE 20007136300010 10/01/2018 Délibération n°10 du 20/12/17 |
| <u>2-INFORMATIONS RELATIVES A L'ATTRIBUTAIRE DE LA SUBVENTION :</u> .Nom de l'attributaire .Numéro d'inscription au répertoire des entreprises de l'attributaire .Si plusieurs attributaires (informations précitées pour chacun) | Comité des Œuvres Sociales du Personnel de Vichy Communauté 82003671300015 / |
| <u>3-INFORMATIONS RELATIVES A LA SUBVENTION :</u> .Objet de la subvention .Montant de la subvention .Nature de la subvention .Dates, périodes et les conditions de versement .Si dispositif recensé au répertoire des aides aux entreprises : n°unique de référencement .Si dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, la mention de l'existence de cette notification .Si plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la subvention entre les attributaires | Son objet est le suivant : La présente convention a pour objet d'accorder au COS Vichy Communauté un acompte par anticipation sur la subvention pour l'année 2018 qui sera proposée au Budget Primitif de Vichy Communauté. Le montant de l'acompte par anticipation voté par anticipation sur la subvention 2018 est de 110 000 € Subvention de Fonctionnement à la signature de la convention / / / |